## CERTIFICAT MÉDICAL

Veuillez compléter le présent certificat et le remettre à la personne qui vous le demande. Si elle le souhaite, cette personne transmettra le certificat au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) dans le cadre de sa procédure d'asile ou de la procédure de suivi « mutilations génitales féminines » (« MGF ») en tant que réfugié reconnu. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur : <a href="http://www.cgra.be/fr/mutilations-genitales-feminines">http://www.cgra.be/fr/mutilations-genitales-feminines</a>.

Si vous avez des questions sur les mutilations génitales féminines dans le cadre de la procédure d'asile ou sur la procédure de suivi « MGF », vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse : <a href="MGGRA-CGVS.FGM@ibz.fgov.be">CGRA-CGVS.FGM@ibz.fgov.be</a>.

Établi le : À :	(date) (lieu)	Établi par : (données c	du médecin <b>(cachet)</b> )
déclare avoir <b>examiné</b> Mm	e/Mlle		(docteur en médecine),
et avoir constaté que la situ	uation actuelle est la	suivante : (veuillez cocher les	s cases qui conviennent)
□ Elle n'a <b>pas</b> subi de mutil	ations génitales fémi	nines.	Vulve intacte
☐ Elle a subi une mutilation clitoridectomie, à savoir l'a clitoris, avec ou sans ablatic Les parties suivantes ont été ou en partie) :	blation du prépuce on partielle ou totale	ou capuchon du du clitoris.	Type 1 : clitoridectomie

☐ Elle a subi une mutilation génitale féminine de Type 2, c'est-à-dire une excision, à savoir l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres. En conséquence, la cicatrisation peut causer (ou a causé) un rétrécissement partiel de l'orifice vulvaire, de sorte que :  (veuillez cocher la mention qui convient)  ☐ l'orifice urétral est libre  ☐ l'orifice urétral est recouvert mais l'orifice vaginal n'est pas recouvert  ☐ l'orifice urétral est recouvert et l'orifice vaginal est recouvert ou partiellement rétréci  Les parties suivantes ont été coupées (veuillez préciser si c'est en totalité ou en partie) :  ———————————————————————————————————	Type 2: excision
□ Elle a subi une mutilation génitale féminine de <b>Type 3</b> , c'est-à-dire une infibulation, à savoir le rétrécissement de l'orifice vaginal en créant une fermeture par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans ablation du clitoris.  Les parties suivantes ont été coupées (veuillez préciser si c'est en totalité ou en partie):	Type 3: infibulation
☐ Elle avait subi une mutilation de Type 3, soit une infibulation, et présen désinfibulation partielle / désinfibulation complète (veuillez barrer la mention de Type 3).  ☐ Elle a bénéficié d'une opération de reconstruction (veuillez préciser laque de la précise de l	on inappropriée).

CERTIFICAT MÉDICAL PAGE 2 DE 3

□ Elle a subi une mutilation génitale féminine de <b>Type 4</b> , c'est-à-dire toute intervention consistant en une ponction, un percement, une incision du clitoris et/ou des lèvres, la scarification ou la cautérisation des organes génitaux, ou une incision dans le vagin, en l'occurrence :			
Conséquences sur le plan médical :			
Traitement proposé :			
SIGNATURE DU MÉDECIN			
Données du médecin <b>(cachet)</b> :			
Signature:			

Les illustrations utilisées dans le présent certificat proviennent de l'illustratrice Clarice, dans : « Mutilations génitales féminines : Guide à l'usage des professions concernées », Bruxelles, 2011.

CERTIFICAT MÉDICAL PAGE 3 DE 3